

Discours de M. Pedroso Horta, député fédéral du MDB (Mouvement Démocratique Brésilien), lu à la Chambre des Députés de Brasilia par M. Jairo Brun le 20 septembre 1972, et interdit à la publication dans les journaux.

170, BOULEVARD DU MONTPARNAISE  
75014 PARIS - FRANCE

TÉL. 325-36-74

C. C. P. 1248-74 PARIS LA SUCCESSION PRESIDENTIELLE

Il y a une phrase exacte pour dépeindre les dictatures: on sait quand elles commencent, on ne sait jamais quand elles finissent. C'est la raison pour laquelle les dictateurs ont une véritable allergie à la discussion du problème de leur succession. Staline, Mussolini et Salazar n'ont jamais abordé ce thème, et Hitler ne l'a abordé qu'"in extremis" en tirant de son gilet le nom de son successeur - comme vient de le faire plus récemment le général Franco. Le régime brésilien prétend ne pas être une dictature; mais comme il n'est pas non plus une monarchie, le successeur du général Médici ne peut donc naître du silence de son Cabinet ou en vertu de la fatalité d'une Maison Royale.

Le Président ne veut cependant pas que le problème soit débattu, puisqu'il a envoyé des ordres formels d'interdiction en ce sens. Pour illimités que soient les pouvoirs du Président, enracinés dans l'Acte Institutionnel n° 5 et ignorants des frontières de la loi, ils ont cependant leur limite que Son Excellence ne parviendra pas à dépasser: le Mouvement Démocratique Brésilien, l'opposition, dernier bastion de territoire libre dans la vie politique de la Nation.

Le Président peut interdire à l'ARENA (2), à ses auxiliaires et à ses délégués de débattre du problème de sa succession. Mais cette interdiction ne touche pas l'opposition, et nous ne faisons pas au Président de la République l'injure de croire qu'il puisse dicter son comportement à l'opposition.

Le Président peut attendre le moment arbitrairement choisi par lui pour indiquer le nom de son successeur et résoudre ainsi son problème. Mais le choix du chef de la Nation n'est pas un problème propre au général Médici. C'est un problème qui appartient au peuple brésilien.

Les thèses de l'opposition sont, dans le cas présent, les plus ouvertes possibles. L'opposition est disposée à examiner une pléiade de noms, sans faire de distinction entre civils ou militaires, entre hommes politiques issus de l'ancien régime ou venus du mouvement de 1964. Sa seule préoccupation est celle des engagements qu'ils sont prêts à assumer envers la démocratie, les problèmes sociaux, la cause nationale, le rétablissement complet des libertés publiques, le droit de vote, direct ou indirect, mais secret et libre. Les noms sont connus et ils peuvent tous être pris en considération: les généraux Orlando, Ernesto Geisel, Caudal da Fonseca, Reinaldo de Almeida, le maréchal Cordeiro de Farias et beaucoup d'autres, pour ne parler que des militaires. Pourquoi le général Médici se refuse-t-il à l'examen de l'un quelconque de ces noms? Aurait-il déjà son propre candidat, civil ou militaire, comme par exemple le ministre Delfim Neto, ou plutôt l'illustre professeur Leitão de Abreu dont on dit qu'il est son candidat "in petto"?

La Nation doit savoir d'avance pourquoi il n'est pas possible de proposer la candidature de qui que ce soit, même des personnes les plus honorables, pour gouverner le pays. Et pour que la Nation le sache, l'opposition va, dès maintenant, débattre ouvertement du problème de la succession présidentielle dans toutes les tribunes dont elle dispose. Le Président ne sait peut-être pas que, dans la phase de récession que vit son Palais, cette question monopolise toutes les attentions du pays et, d'après nos informations, des casernes elles-mêmes. L'interdiction du Président n'a donc

aucune signification réelle. Elle est aussi inefficace que s'il interdisait de pleuvoir. Dans le cas présent, il s'agit d'une interdiction de pleuvoir dans le jardin du voisin. C'est ainsi que le Gouvernement lance à tous les vents du parloir de la politique des thèses concernant spécifiquement la succession présidentielle, comme il l'a fait pour celle de la coïncidence des mandats, et comme il le fait maintenant pour celle de l'élection directe liée à l'image d'un candidat que l'on voudrait populaire et qui est en fait la projection "populacière" du chef du Gouvernement. Ce tissu de contradictions ne parvient pas à cacher la volonté de ne pas rendre le pays à son auto-détermination politique et d'instaurer un consulat personnel.

#### ELECTIONS MUNICIPALES

Le pays tout entier connaît les obstacles que l'opposition rencontre lors des prochaines élections municipales (3). On pouvait au moins espérer que fussent mises en pratiques les allégations spécieuses d'après lesquelles le Gouvernement dispose d'instruments d'exception mais qu'il ne s'en sert pas, sinon de façon modérée. En fait, il se trouve que ces instruments sont utilisés de façon violente dans certains Etats et certaines municipalités par le biais de pressions et de pratiques inavouables de corruption électorale, ou même de répression policière comme l'arrestation de conseillers municipaux ou de responsables de parti, ainsi que l'a dénoncé le président Ulisses Guimarães.

#### VOCATION DE L'ARMEE

A l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance du pays, la Nation place ses espoirs dans ce qui fait la valeur de l'engagement fondamental des Forces Armées, sous l'égide de Caxias et d'Osório: sa vocation de conciliation. Il serait regrettable que ces espoirs soient frustrés et qu'au terme de plus de 3.000 jours d'un épisode de rupture constitutionnelle, la fureur punitive des vainqueurs continue avec la même intensité qu'il y a huit ans.

Ce ne fut pas la leçon que les soldats brésiliens nous enseignèrent au cours des âges, avant comme après la FEB (4). Personne ne peut affirmer avoir reçu de Caxias un tel héritage d'intransigeance et de haine, qui est une véritable trahison de la vocation historique de conciliation de l'Armée brésilienne.

#### CONSCIENCE JURIDIQUE

Qui peut rester sourd aux appels qui sont lancés de façon insistante par les voix les plus autorisées et les guides de la conscience juridique du pays? Des hommes, dont le comportement et la voix sont hors de suspicion et sans lien aucun avec le parti d'opposition, ont dénoncé l'illégitimité d'un système dans lequel le règne du droit n'existe pas; dans lequel les "lois institutionnelles" pratiquent des dérogations aux principes de base affirmés, de façon non pas indicative mais impérative, dans la Constitution; dans lequel celle-ci est réduite à une fiction et à une ornementation; dans lequel les Codes ne fonctionnent pas dans leur intégrité, comme par exemple l'acquis de l'"habeas corpus" qui régit depuis des siècles les sociétés civilisées. Quand la Charte d'un pays est condamnée à la promiscuité d'Actes Institutionnels, on pourrait penser que la conscience juridique est définitivement avilie, si quelques tribunaux et quelques juges n'avaient pas cherché, comme ils l'ont fait, à rétablir la souveraineté du droit et de la justice. Aussi nobles et stimulants qu'ils soient, ces efforts ne peuvent cependant faire disparaître le cadre juridique caractérisé par l'omniprésence et la toute-puissance de l'Exécutif. La violation de l'ordre juridique a fait l'objet, récemment encore, de la condamnation véhémement de juristes comme le ministre Adauto Lúcio Cardoso et Me Sobral Pinto. Il est significatif que l'institut de l'Ordre des Avocats, lors de son récent congrès

de Pôrto Alegre sous la présidence de M. Seabra Fagundes, se soit dressé de toute sa hauteur pour dénoncer l'état d'illégalité dans lequel nous vivons. N'est-il pas une contrefaçon du droit l'ordre juridique dans lequel des juges ne peuvent même pas prendre connaissance de condamnations imposées en vertu d'ordonnances révolutionnaires en vigueur depuis huit ans; et dans lequel il n'existe ni droit de défense ni audience des parties, sans parler de la suppression du caractère de charge à vie et d'inamovibilité des juges.

#### SECURITE ET LIBERTE

C'est un cruel paradoxe pour le Brésil, et même une véritable hérésie, que de voir justifier au nom d'une soi-disant idéologie de la sécurité nationale les violations du droit, les persécutions policières, les arrestations, les retraits de droits politiques. Voilà l'image mélancolique qu'offre le Brésil, projetée à l'étranger non par ceux qui la dénoncent ici, mais par ceux qui l'ont implantée et qui la défendent. La vieille technique consistant à accuser l'opposition d'être responsable de l'image défigurée du Brésil à l'étranger, ressemble assez à la fable du loup et de l'agneau: ce sont les victimes étranglées qui sont accusées du crime.

La liberté n'a jamais été antagonique à la sécurité. Elle est au contraire son soutien le plus efficace. Transformer la sécurité nationale en idéologie et la dresser comme une barrière qui divise la Nation est un contresens et un anachronisme outrancier. Au moment où, en effet, dans leurs relations extérieures, l'ensemble des pays balaiant leurs propres préjugés pour assurer la réussite de leur développement, il est inconcevable d'élever des murs idéologiques à l'intérieur de la maison pour diviser la Nation en deux patries.

Le concept de répression des libertés ne peut être accepté comme une condition nécessaire du développement. Il suffit de regarder les progrès exemplaires de l'ensemble du monde libre. Il suffit aussi de regarder les jalons essentiels qui ont marqué de façon exemplaire le progrès du Brésil sous un régime de liberté et de démocratie: le complexe hydroélectrique du São Francisco, sous le président Dutra; les réalisations des gouvernements ultérieurs comme la Petrobrás, l'Electrobrás, les usines électriques de Furnas et de Três Marias, Brasília, la route Belém-Brasília, la Sudene, l'Embratel, l'industrie automobile et tout ce qui contribue aujourd'hui au développement national - tous ces travaux commencés et terminés sous les gouvernements de Getúlio Vargas, du général Dutra, de Juscelino Kubitschek, de Jânio Quadros et de João Goulart.

#### OUVERTURE DEMOCRATIQUE

C'est tout cela, ajouté à la conviction qu'a le gouvernement d'être solidement assuré sur ses bases, qui devrait maintenant permettre une ouverture politique réclamée par la Nation. Le pays est fatigué d'un gouvernement qui monologue et homologue; il est fatigué d'une vie publique de laquelle sont écartés les jeunes, les travailleurs, les syndicats, les évêques et les prêtres, tous devenus objet de suspicion idéologique, sans oublier la presse elle-même, constamment menacée d'intervention et de censure.

En promulguant la récente loi de réforme agraire qui provoque de vives réactions au sein de son propre parti, le général Médici vient de donner la preuve de son pouvoir et de son courage dans le sens d'une ouverture notoire d'ordre économique et social. Si le Président de la République est dans les conditions requises pour poser un tel geste, quelles sont les pressions étranges, quelles sont les forces puissantes qui l'empêchent de faire son devoir: promouvoir l'ouverture politique solemnellement promise par lui à la Nation?

(1) titre DIAL

D 58 - 3

(2) parti gouvernemental (N.d.t.)

(3) en novembre 1972 (N.d.t.)

(4) "Force Expéditionnaire Brésilienne", de la II<sup>e</sup> guerre mondiale